

*Initiatives parlementaires*

que le fait de travailler dans ces édifices nuisait à leur santé.

Je ne crois pas que les gens aient emménagé dans ces édifices et aient commencé soudainement à chercher des raisons de se plaindre. Au contraire, leur milieu de travail venait d'être amélioré considérablement, du moins superficiellement, et ils auraient normalement dû être ravis.

Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts aux employés pour signaler aux employeurs les problèmes que leur causaient les édifices où ils travaillaient. Je n'ai pas l'intention de répéter les excellents renseignements présentés à la Chambre par mon collègue, mais en 1988, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui commençait à être frustrée, s'est donné la peine de produire un document assez volumineux pour ses membres. Parce que la direction ne faisait rien au sujet des plaintes qui lui étaient signalées selon le processus normal, l'Alliance a publié, à l'intention de ses membres, un manuel leur expliquant comment formuler leurs plaintes, comment cerner le problème, comment réunir les preuves nécessaires et comment amener la direction à prendre des mesures.

Dans ce manuel, l'Alliance dit clairement qu'il s'agit d'édifices malsains, et que les gens qui travaillent dans des édifices malsains deviennent malades. Les symptômes s'aggravent pendant la journée et à mesure que la semaine avance, et la plupart disparaissent pendant le week-end. Jusqu'à maintenant, la direction et le gouvernement ont eu un peu tendance à croire qu'ils ont affaire à un groupe d'hypocondriaques et à prendre ces problèmes à la légère. Je ne crois pas qu'un employeur responsable puisse croire qu'un groupe d'employés peut soudainement se transformer en un groupe d'hypocondriaques du jour au lendemain. Ces problèmes sont très réels; ils ne sont pas inconnus de la communauté scientifique internationale et méritent l'attention du gouvernement.

Naturellement, les gens qui ne travaillent pas pour le gouvernement souffrent aussi de ces mêmes problèmes découlant du fait que nous essayons de contrôler notre consommation d'énergie, de rendre nos édifices plus hermétiques et de produire une atmosphère plus contrôlée. Apparemment, nous avons également produit une atmosphère très malsaine, et il semble que nous soyons moins conscients de ce fait en Amérique du Nord qu'ailleurs. Déjà, en Europe, certains gouvernements ont fait d'importants progrès pour déterminer les causes du pro-

blème des édifices à bureaux malsains et pour trouver des solutions.

Mon collègue d'Ottawa-Sud a présenté une motion qui, je l'espère, contribuera à améliorer notre connaissance du problème, contribuera à nous sensibiliser davantage à ce problème et nous aidera à trouver de meilleures solutions. Je regrette que les ministériels aient décidé que c'est là une motion qui ne devrait pas faire l'objet d'un vote parce que, à mon avis, c'est une question d'intérêt public.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

La pollution de l'air est un sujet qui a toujours intéressé le public, mais jusqu'à tout récemment, c'était surtout la qualité de l'air à l'extérieur et le rejet de produits chimiques dans l'atmosphère qui attiraient notre attention. On sait maintenant que l'exposition aux contaminants de l'air à l'intérieur de bâtiments non industriels peut présenter une menace sérieuse. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe depuis au moins dix ans de la question de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, et continue de jouer un rôle actif dans ce dossier.

En 1980, le comité consultatif fédéral-provincial de l'hygiène du milieu et du travail a mis sur pied un groupe de travail sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, auquel ont participé des représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

En 1987, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié, au nom du comité consultatif, des lignes directrices sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments résidentiels. On y formulait des recommandations sur 18 substances ou groupes de substances. Autant que nous sachions, il s'agissait des premières lignes directrices de ce genre à être établies dans le monde. Cette année, on les a augmentées pour y inclure le radon et une nouvelle édition est sous presse. Les travaux se poursuivent au ministère pour trouver d'autres contaminants sources de préoccupations qui seront incorporés dans les prochaines éditions des lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur.

Toujours en 1987, le ministère publiait un rapport intitulé: «Signification de la présence de champignons dans l'air à l'intérieur des édifices—Rapport d'un groupe de travail». Dans ce document, rédigé par un groupe de travail du ministère, on examinait le problème que pré-